

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 24 mai 2024**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-quatre le 24 mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MENEHIN Gaël  
IMMER Alain

GUINDT Philippe  
SIVÉC Jean  
DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle  
REUTER Olivier  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

THILL Céline  
VALANCE Bénédicte  
VIEIRA Christophe

donne pouvoir à M. OGER Isabelle  
donne pouvoir à M. IMMER Alain  
donne pouvoir à M. MENEHIN Gaël

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.  
Monsieur Philippe GUINDT participe au Conseil à partir de 20h37 et ne participe pas à cette délibération.

Objet : 2024 – 848 Création de 2 emplois de Rédacteur Principal à temps non complet 13/35<sup>ème</sup>

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complets nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que notre Adjoint Administratif Territorial Principal a donné, par lettre recommandée avec accusé réception, réceptionnée le 10 mai 2024, sa démission qui sera effective au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il convient en conséquence de pourvoir le poste de secrétaire de mairie afin d'assurer l'ensemble des tâches du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire indique que les secrétaires de Contz-Les-Bains et Haute-Kontz, en poste à 20 heures semaine chacune en qualité de Rédacteur Principal, sont intéressées pour effectuer des heures complémentaires, en accord avec les Maires de chacune de ces communes.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création de 2 emplois de Rédacteur Principal à temps non complet 13/35<sup>ème</sup> chacun, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, lesquels seront occupés par :

- Mme PINHEIRO Émilie, pour 13 heures par semaine, en Contrat à durée déterminée, indice brut 478, indice majoré 420 ;
- Mme HOCHLEITNER Ingrid, pour 13 heures par semaine, en Contrat à durée déterminée, indice brut 478, indice majoré 420.

L'emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal à temps non complet (26/35<sup>ème</sup>) n'étant plus nécessaire, sera supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 24 mai 2024**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

GRADE	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TOTAL
	Temps Complet	Temps Non complet	Temps Complet	Temps Non complet	
Adjoint Technique Territorial	1			1 (18h) 1 (9h)	3
Rédacteur Principal				1 (13h) 1 (13h)	2
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles				1 (26h)	1
Total Général	1			5	6

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Considérant** la nécessité de créer 2 emplois de Rédacteur Principal à temps non complet 13/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**Considérant** que l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal à temps non complet (26/35<sup>ème</sup>) n'est plus nécessaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

**Considérant** le tableau des emplois ;

**DECIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents et représentés ;

**DECIDE** d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du tableau des emplois ainsi proposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 29 mai 2024

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

  


Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 29/05/2024

Le Maire.

  
